

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2022_003

Action de panneautique sur les sites de baignade déclarés : plan de financement prévisionnel, annexe financière à la convention cadre avec les gestionnaires de baignades

L'an deux mille vingt-deux et le trois février, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Millau (en présentiel) et en visioconférence, sous la présidence de Gilbert FAUCHER.

Étaient présents : Jean-Michel ARNAL, Christine BEDEL, Didier CADAUX, Arnaud CURVELIER, Alain DELMAS, Gilbert FAUCHER, Daniel GIOVANNACCI, Pierre HERRGOTT, René JEANJEAN, Catherine JOUVE, Yves MALRIC, Jean-Philippe MARTIN, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Régis VALGALIER

Étaient représentés : Serge VÉDRINES par Gilbert FAUCHER

Secrétaire de séance : Patrick SALSON

Date de convocation : 26 janvier 2022

| | | |
|------------------------------------|---------------|----------------|
| Délégués du comité syndical | | |
| En exercice : 23 | Présents : 16 | Pouvoirs : 1 |
| Résultat du vote | | |
| Pour : 16 | Contre : 0 | Abstention : 0 |

Vu la délibération DE_2021_003 portant sur le positionnement du SMBVTAM sur son accompagnement aux gestionnaires de baignade,

Vu la délibération DE_2021_027 du 17 juin 2021 portant appui aux gestionnaires de baignade,

Vu la délibération DE_2021_047 du 30 septembre 2021 portant lancement de l'action sur la signalétique des sites de baignades déclarés sur le territoire du Tarn-amont,

Vu la délibération DE_2021_059 du 9 décembre 2021 sur le choix des prestataires pour la conception, la fabrication, la fourniture et la pose des panneaux de baignade,

Vu les conventions de partenariat signées pour l'accompagnement des responsables et des gestionnaires des eaux de baignade du bassin versant Tarn-amont 2021-2024 et notamment l'article 1 portant sur la signalétique des baignades comme l'un des objets de la convention,

Vu l'avis du comité syndical du 9 décembre 2021 sur la répartition du reste à charge pour le financement de cette opération, après déduction des aides financières, à savoir un autofinancement réparti à 50 % par le SMBVTAM (principe de mutualisation complète- action de type 1) et à 50 % par les gestionnaires de baignade,

Par délégation du Président, le 1er Vice-Président indique qu'il est nécessaire de fixer le plan de financement prévisionnel définitif en fonction des retours des financeurs et de proposer la signature d'une annexe financière aux gestionnaires de baignades du Tarn-amont pour mettre en œuvre cette action.

Un document technique sera ensuite établi pour définir les caractéristiques exactes de l'installation et de gestion, en concertation avec la commune.

D'autre part, il indique que lorsque l'emplacement du panneau sera situé sur un terrain privé, une convention tripartite (propriétaire(s), commune, et Syndicat) sera établie.

Sur la base d'un besoin réévalué à 43 panneaux, le cout estimatif prévisionnel, après consultation d'entreprises, est :

| Conception et fabrication : (Unité 1 019 € HT) | | |
|--|-----------------------|------------------------|
| 12 panneaux baignade en Aveyron | 12 228,00 € | 14 673,60 € |
| 4 panneaux baignade dans le Gard | 4 076,00 € | 4 891,20 € |
| 23 panneaux baignade en Lozère | 23 437,00 € | 28 124,40 € |
| 4 panneaux (nouveaux sites – Aveyron) | 4 076,00 € | 4 891,20 € |
| Pose : (Unité 350 € HT) | | |
| 12 panneaux baignade en Aveyron | 4 200,00 € | 5 040,00 € |
| 4 panneaux baignade dans le Gard | 1 400,00 € | 1 680,00 € |
| 23 panneaux baignade en Lozère | 8 050,00 € | 9 660,00 € |
| 4 panneaux (nouveaux sites – Aveyron) | 1 400,00 € | 1 680,00 € |
| Total pour 43 panneaux | 58 867,00 € HT | 70 640,40 € TTC |

Coût d'un panneau coût de conception, fabrication et pose comprise : 1 369 € HT

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Fixe le plan de financement prévisionnel comme suit :

| Financiers | Taux | Montant | Répartition | | |
|--|--------------|--------------------|--------------------|-------------------|--------------------|
| | | | Aveyron | Gard | Lozère |
| Agence de l'eau Adour-Garonne | 50% | 29 433,50 € | 10 952,00 € | 2 738,00 € | 15 743,50 € |
| Département de l'Aveyron* (16 panneaux soit 21 904,00 €) | 10% | 2 190,40 € | 2 190,40 € | | |
| Département du Gard (4 panneaux soit 5 476,00 €) | 20% | 1 095,20 € | | 1 095,20 € | |
| Département de la Lozère (23 panneaux soit 31 487 €) | 30% | 9 446,10 € | | | 9 446,10 € |
| Autofinancement global | 28,40% | 16 701,80 € | 8 761,60 € | 1 642,80 € | 6 297,40 € |
| Montant total (en € HT) | 100 % | 58 867,00 € | 21 904,00 € | 5 476,00 € | 31 487,00 € |
| Montant unitaire de l'autofinancement par panneau en € HT (100 %) | | | 547,60 € | 410,70 € | 273,80 € |
| Part SMBV Tarn-amont en € HT (50%) | | | 273,80 € | 205,35 € | 136,90 € |
| Part Gestionnaire de baignades en € HT (50%) | | | 273,80 € | 205,35 € | 136,90 € |

*sous réserve

Précise que le plan de financement définitif sera ajusté en fonction du nombre de panneaux installés,

Accepte que l'autofinancement soit réparti à 50 % par le SMBVTAM par principe de mutualisation complète (action de type 1) et à 50 % par les gestionnaires de baignade par une annexe financière à la convention cadre avec les gestionnaires de baignade,

Précise que cette opération relève des compétences relatives à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (superficielle et souterraine) et des milieux aquatiques,

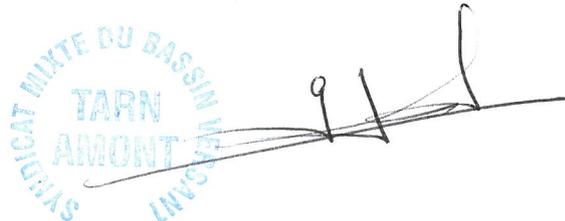
Autorise le président à signer l'annexe financière ci-annexée,

| |
|---|
| SOUS-PREFECTURE DE FLORAC Date de réception de l'AR: 03/02/2022 048-200080547-20220203-DE_2022_003-DE |
|---|

Autorise le président à signer les conventions tripartites, et toutes pièces se rapportant à cette action.

Ainsi fait et délibéré à Millau (en présentiel) et en visioconférence, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le 1er Vice-Président, Gilbert FAUCHER



A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT TARN AMONT" arranged in a circle.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 03/02/2022
et publié ou notifié
le 08/02/2022

ANNEXE SPÉCIFIQUE À UNE ACTION :
HARMONISATION DES PANNEAUX D’AFFICHAGE DES SITES DE BAINNADES DECLARÉES
SUR LE BASSIN VERSANT TARN-AMONT
BUDGET PRÉVISIONNEL DES FRAIS INHÉRENTS À L’ACTION
ANNÉE 2022

Gestionnaire baignade : Commune de **XXX**,

RAPPEL DE LA CONVENTION CADRE

En référence à la convention de partenariat signée pour l'accompagnement des responsables et des gestionnaires des eaux de baignade du bassin versant Tarn-amont 2021-2024 entre le gestionnaire de baignades et le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont en date du **XX/XX/2021** et notamment l'article 1 portant sur la signalétique des baignades comme l'un des objets de la convention, il est proposé une annexe spécifique.

Il est précisé que dans le cas d'actions spécifiques, il sera proposé un avenant qui pourra faire l'objet d'une annexe devra présenter le plan de financement détaillé et la répartition financière incombant à chaque partenaire. L'accord écrit du partenaire signataire est nécessaire pour engager l'action spécifique.

OBJET

La présente annexe porte sur la description de l'action spécifique d'harmonisation des panneaux d'affichage des baignades en 2022 sur le bassin versant Tarn-amont et la répartition financière.

RAPPEL DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

En termes de réglementation, les responsables des eaux de baignade doivent assurer et mettre à jour régulièrement, entre le 1er juillet et le 30 août, un affichage obligatoire à destination du public sur les sites de baignade.

OBJECTIF DE L’ACTION

L'objectif de cette action visant à harmoniser les panneaux d'affichage des sites de baignade est d'**améliorer la gestion quotidienne et la communication auprès des pratiquants de la baignade** (présentation du site, classement, qualité de l'eau, risque lié aux cyanobactéries, interdiction de baignade, etc.). Il s'agit également d'apporter des informations pédagogiques et de **sensibilisation aux milieux naturels**, en particulier sur les milieux aquatiques aux usagers de la rivière. Cf. Esquisse projet en pièce jointe. Un recensement d'un besoin de 43 panneaux a été identifiées sur les 3 départements concernés du bassin versant du Tarn-amont.

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES SUR L’ENSEMBLE DE L’OPÉRATION

Le cout estimatif prévisionnel, après consultation d'entreprises :

| Conception et fabrication : (Unité 1 019 € HT) | | |
|--|-------------|-------------|
| 12 panneaux baignade en Aveyron | 12 228,00 € | 14 673,60 € |
| 4 panneaux baignade dans le Gard | 4 076,00 € | 4 891,20 € |
| 23 panneaux baignade en Lozère | 23 437,00 € | 28 124,40 € |
| 4 panneaux (nouveaux sites – Aveyron) | 4 076,00 € | 4 891,20 € |

Pose : (Unité 350 € HT)

| | | |
|---------------------------------------|------------|------------|
| 12 panneaux baignade en Aveyron | 4 200,00 € | 5 040,00 € |
| 4 panneaux baignade dans le Gard | 1 400,00 € | 1 680,00 € |
| 23 panneaux baignade en Lozère | 8 050,00 € | 9 660,00 € |
| 4 panneaux (nouveaux sites – Aveyron) | 1 400,00 € | 1 680,00 € |

Total pour 43 panneaux **58 867,00 € HT** **70 640,40 € TTC**

Coût d'un panneau coût de conception, fabrication et pose comprise : 1 369 € HT

PRINCIPE DE SOLIDARITÉ DE BASSIN VERSANT

Conformément à la délibération du 3 février 2022, L'autofinancement sera réparti à 50 % par le SMBVTAM par principe de mutualisation complète (action de type 1) et à 50 % par les gestionnaires de baignade par l'annexe financière à la convention.

RECETTES PRÉVISIONNELLES

| Financiers | Taux | Montant | Répartition | | |
|---|-------------|--------------------|--------------------|-------------------|--------------------|
| | | | Aveyron | Gard | Lozère |
| Agence de l'eau Adour-Garonne | 50% | 29 433,50 € | 10 952,00 € | 2 738,00 € | 15 743,50 € |
| Département de l'Aveyron * (16 panneaux soit 21 904,00 €) | 10% | 2 190,40 € | 2 190,40 € | | |
| Département du Gard (4 panneaux soit 5 476,00 €) | 20% | 1 095,20 € | | 1 095,20 € | |
| Département de la Lozère (23 panneaux soit 31 487 €) | 30% | 9 446,10 € | | | 9 446,10 € |
| Autofinancement global | 28,40% | 16 701,80 € | 8 761,60 € | 1 642,80 € | 6 297,40 € |
| Montant total (en € HT) | 100% | 58 867,00 € | 21 904,00 € | 5 476,00 € | 31 487,00 € |
| Montant unitaire de l'autofinancement par panneau en € HT (100%) | | | 547,60 € | 410,70 € | 273,80 € |
| Part SMBV Tarn-amont en € HT(50 %) | | | 273,80 € | 205,35 € | 136,90 € |
| Part Gestionnaires de baignades en € HT (50%) | | | 273,80 € | 205,35 € | 136,90 € |

*sous réserve

MONTANT PRÉVISIONNEL DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DEMANDÉE À LA COMMUNE POUR L'OPÉRATION

Reste à charge pour le gestionnaire de baignades dans le département de XXXX pour un panneau : XXXX

Nombre de panneau baignade sur la commune : XXX

Soit un montant total de :

XXX € HT

En deux exemplaires originaux,

À Sainte-Énimie

le 2022

**Le Syndicat mixte du bassin versant
du Tarn-amont**

À

le 2022

Nom du gestionnaire de baignade
Bon pour accord,

Le Président

Serge Védries

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 03/02/2022
048-200080547-20220203-DE_2022_003-DE
Siège : Sainte-Énimie

Le Maire

Prénom Nom